

# CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE SAINT HELIER

Août-2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b>	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b>	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_05, 06 et 07	1 - Gouvernance	<b>Prescription_05</b>	Actualiser le règlement de fonctionnement (article R311-33 du CASF) et les mesures à prendre en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles (article R311-35 du CASF), le soumettre aux instances représentatives du personnel et au CVS et le faire valider par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire (article R311-33 du CASF) afin d'être en conformité avec la réglementation et de lui permettre de délibérer conformément à l'article D311-17 du CASF.	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_08	1 - Gouvernance	<b>Prescription_06</b>	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarque_04	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_04</b>	Engager l'IDE positionnée sur des missions d'IDEC dans un parcours de formation requis à ses fonctions.		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_05</b>	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		

Remarque_06	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation_06</b>	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		
-------------	-------------------------	--------------------------	--	--	--

*350032694\_ASSOCIATION SAINT-HELIER*